



Police locale de Mariemont - Z.P. 5335
Le Président du Conseil de Police

Place Albert 1^{er} N° 1
7170 Manage
Tél. 064/516500
Fax 064/516599

Conformément à l'art. 27 de la loi du 07.12.1998 et à l'art. 10 du règlement d'ordre intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer(1) pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL DE POLICE qui aura lieu le

MERCREDI 22.09.2004 A 19H00

à 7140 MORLANWELZ - Rue Raoul Warocqué, 2 - En la Salle des Fêtes

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Manage, le
		JF/RDI/vma-031	14.09.2004
Votre correspondant	N° de téléphone	Fax	
Jacques FAUCONNIER	064/516514	064/516599	

SEANCE PUBLIQUE

Objet :

CONVOCATION DU CONSEIL DE POLICE

LOI DU 07.12.1998

Art. 27 – Les articles 84,86,87,87bis,88,89,90,91,92, 93,94,95, deuxième alinéa, 96, 97, 98, 99, 100 et 101 de la nouvelle loi communale sont d'application conforme au conseil de police.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Art. 10 – Le Conseil de Police ne peut prendre de résolution si la majorité des membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

(1) Les 2^{ème} et 3^{ème} convocations se feront conformément à l'article 3 de ce règlement et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu.

En outre, la 3^{ème} convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16.06.2004**
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- 2. MOBILITE 2004-02 - RATIFICATION DE LA DECISION DU COLLEGE DU 15.07.2004**
DECISION - VOTE
- 3. MOBILITE 2004-03 - PROPOSITION D'ENGAGEMENTS**
DECISION - VOTE
- 4. DETACHEMENT D'UN MEMBRE DE LA POLICE FEDERALE AU PROFIT DE LA POLICE LOCALE DE MARIEMONT - RATIFICATION DE LA DECISION DU COLLEGE DE POLICE DU 02.09.2004**
DECISION - VOTE
- 5. INFORMATION : DETACHEMENT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL CALOG AU SPF INTERIEUR**
FINANCES
- 6. EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE DEPENSES EXTRAORDINAIRES**
DECISION - VOTE
- 7. MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1**
DECISION - VOTE
- 8. AMENAGEMENT POSTE LOCAL DE MORLANWELZ**
DECISION - VOTE
- 9. ACQUISITION D'UN COMPRESSEUR - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE**
DECISION - VOTE
INFORMATIONS
- 10. CONVENTION ENTRE L'ETAT FEDERAL ET LES ZONES DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE**
- 11. STATISTIQUES**
- 12. COURRIERS DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE**

../...

ORDRE DU JOUR